



**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA HAUTE-CORSE**

**POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL
SERVICE HYGIENE ET SECURITE**

Résidence « LESIA » - Avenue de la Libération - 20418 - BASTIA CEDEX 9
☎ 04.95.32.33.65 - 📠 04.95.31.10.75 - 🌐 www.cdg2b.com

Note d'information N° : 08/2022

**ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE AUX
PERSONNES AFFECTEES PAR DES EVENEMENTS GRAVES**

LES CELLULES D'URGENCE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE (CUMP) ET LES STRUCTURES DE SOINS

Ce document a pour objet de vous informer sur les précautions à prendre pour assurer votre propre sécurité, celle de vos collègues de travail, des usagers du service public et de la population.
Il est souhaitable qu'un exemplaire de ce document soit mis à disposition du conseiller de prévention.



(La version électronique de ce document est téléchargeable sur le site internet www.cdg2b.com / Santé sécurité au travail / Risques professionnels / Documentation)

Textes régissant la prise en charge de l'urgence médico-psychologique :

- **Instruction du 6 janvier 2017** relative à l'organisation de la prise en charge de l'urgence médico-psychologique
- **Arrêté du 27 décembre 2016** fixant les modalités de l'organisation de l'urgence médico-psychologique.
- **Décret du 6 octobre 2016** relatif à l'organisation de la réponse du système de santé ("dispositif ORSAN") et au réseau national des cellules d'urgence médico-psychologique pour la gestion des situations sanitaires exceptionnelles.
- **Arrêté du 24 février 2014** relatif aux modalités d'intervention des cellules d'urgence médico-psychologique et aux conditions de participation des personnels et des professionnels à une cellule d'urgence médico-psychologique.
- **Arrêté du 12 juillet 2013** portant nomination du psychiatre référent national.
- **Décret n° 2013-15 du 7 janvier 2013** relatif à la préparation et aux réponses aux situations sanitaires exceptionnelles.

Source :

Direction générale de la santé

Département des urgences sanitaires
14, avenue Duquesne
75007 - PARIS

ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE AUX PERSONNES AFFECTÉES PAR DES ÉVÉNEMENTS GRAVES

LES CELLULES D'URGENCE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE (CUMP) ET LES STRUCTURES DE SOINS

Les chocs psychiques causés par des événements traumatiques (*catastrophes, attentats, ...*) nécessitent une prise en charge spécifique pour prévenir et réparer les conséquences traumatiques qui en découlent. A cet effet, le ministère chargé de la santé a mis en place les **Cellules d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP)** intégrées aux équipes d'aide médicale d'urgence qui permettent une prise en charge immédiate et post-immédiate optimale pour aider les personnes affectées par des difficultés lors de ces événements graves. **Il existe une CUMP par département, rattachée au SAMU.**

Ce dispositif repose sur des professionnels de santé volontaires (*psychiatres, psychologues, infirmiers*) qui sont sollicités en tant que de besoin pour une urgence médico-psychologique.

La prise en charge par des professionnels appartenant à la CUMP a pour objectif d'atténuer l'impact psychique des événements vécus. Ils peuvent également intervenir pour des soins post-immédiats avec préparation des relais thérapeutiques ultérieurs.

La Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) de la Haute-Corse est chargée de cette mission d'aide aux personnes confrontées à des difficultés lors d'événements graves.

En effet, les blessures psychiques nécessitent des soins d'urgence au même titre que les blessures physiques ; une prise en charge médicale spécialisée, est indispensable, dans les vingt-quatre premières heures de l'événement afin d'aider la victime à penser de « *nouveaux repères* ».

Dans une situation de type « *catastrophe* », le décès d'une ou plusieurs personnes peut précipiter les témoins et particulièrement les proches dans l'effroi et rendre cet événement potentiellement traumatique. Dans les jours, les semaines ou les mois qui suivent, des troubles peuvent apparaître : angoisses, sentiment de malaise ou d'insécurité, irritabilité, troubles du sommeil et dépression. Des pensées, des sensations, des images ou des sons pénibles de l'événement peuvent ressurgir et s'imposer jour et nuit rendant difficile la **vie familiale et professionnelle** et avoir des **conséquences sur la santé**.

Les adultes de tous âges, comme les adolescents et les enfants peuvent être concernés et présenter des modifications du comportement, des peurs, des difficultés à s'endormir ou à se concentrer au travail ou à l'école.

Dans ces situations, il est indispensable de recourir à une aide professionnelle spécialisée pour éviter tous troubles psychiques post-traumatiques, à cet effet :



la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) de Haute-Corse

vous propose un accueil téléphonique 7j/7 de 9h00 à 17h00 ainsi qu'un accueil physique si besoin.

Pour joindre la CUMP :

Tél : 06.49.53.64.82 ou 04.95.61.74.49

Site internet :

Psycom : <https://www.psycom.org/sorienter/les-lignes-decoute/>